

Titulaire au CCE : Rodolphe MALJEAN  
Suppléant : Maria FERRETTI-MARCHAND  
RS au CCE : Jacques HUGUET

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès verbal des séances du 9 juin et du 7 juillet 2011.
2. Examen des comptes ERDF 2010 – pour information.
3. Complément d'information sur le dossier TAMARIS V1 - pour information.
4. Projet d'accord sur la sous-traitance socialement responsable à ERDF - pour avis.
5. Présentation du dossier « Participation des employeurs à l'effort de construction Action Logement » pour l'année 2011 - pour avis.
6. Projet d'intervention d'ERDF en appui à la gestion des réseaux de distribution d'électricité du Liban - pour avis.
7. Questions diverses.

---

---

**Intervention FO Énergie et Mines sur 2 sujets d'actualité**

• **Monopole de distribution d'électricité**

Déclaration liminaire

FO réaffirme son attachement au monopole de distribution d'électricité

A l'occasion du débat opposant la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et ERDF sur la propriété du compteur communicant Linky, la FNCCR a publié le 26 septembre un communiqué de presse particulièrement inquiétant pour le service public et les personnels d'ERDF.

En effet, dans ce texte, la FNCCR se situe de plus en plus clairement en faveur d'une ouverture des concessions d'électricité à la concurrence au motif qu'une future directive européenne le prévoirait.

FO est totalement opposée à une telle perspective qui serait désastreuse :

- pour le service public, car ce serait la fin de la péréquation tarifaire et un renchérissement des coûts par les usagers des zones rurales. Cela en serait fini de l'égalité républicaine.
- pour les personnels, qui seraient transférés à d'autres opérateurs avec, à la clé, la remise en cause de leurs droits.

FO rappelle que les directives européennes ont déjà considérablement affaibli le service public de l'électricité. La question n'est donc pas de rajouter une nouvelle étape mais bien de revenir à des valeurs de service public auxquelles les Français sont attachés.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement de s'opposer à tout projet de directive qui prévoirait la remise en cause du monopole de distribution.

Nous disons aussi à la FNCCR que ce n'est pas en démantelant le service public national de distribution d'électricité que l'on fera progresser la qualité de celui-ci.

Nous disons enfin que ce n'est que par la voie du dialogue entre tous les acteurs concernés, y compris les syndicats de salariés, que l'on pourra progresser et non pas par des communiqués de presse.

- **Les salaires**

#### Déclaration liminaire

Un million de tracts, 26 meetings, des délégations préfectorales, des conférences de presse ont rythmé la journée de mobilisation FO du 20 septembre dans toute la France.

Pour FO Énergie et Mines, la priorité doit être donnée aux salaires dans un contexte où nos entreprises ont généré des profits record. A ce jour, nous avons perdu près de 1% de notre pouvoir d'achat (rappel : 1,1 % d'augmentation de salaire contre 2 % d'inflation pour l'année 2011).

La journée du 20 septembre a montré aux salariés qu'il n'y avait pas de fatalité à l'austérité.

Depuis plus de 20 ans, les gouvernements, en dérèglementation permanente, ont laissé faire les marchés financiers et c'est la raison d'être des plans d'austérité. Pour FO Énergie et Mines, il est impératif et urgent de renverser cette logique en combattant la pauvreté et les inégalités grandissantes pour répondre aux immenses besoins sociaux.

Pour FO Énergie et Mines, l'augmentation des salaires est non seulement une nécessité sociale et économique, mais constitue la revendication majeure de tous les salariés face à un tel plan de rigueur.

---

---

### 1. Approbation du procès verbal des séances du 9 juin et du 7 juillet 2011

Approbation à l'unanimité.

### 2. Examen des comptes ERDF 2010 – pour information

#### Déclaration

Quelques observations :

#### Pour 2010 :

##### A. Ebitda et marge d'acheminement :

1. ERDF représente 24 % de l'EBITDA EDF France et 32 % des investissements totaux d'EDF.
2. La marge d'acheminement est impactée positivement par des éléments pas forcément récurrents :
  - a. Un taux de croissance en volume lié à une reprise économique qui aujourd'hui s'essouffle (22M)
  - b. Un effet favorable climat (+200M) (300M par rapport aux 100M de 2009)
  - c. Une optimisation des achats d'énergie pour compenser les pertes (+106M), pas forcément reproductible.

##### B. Les investissements :

Augmentation des investissements + 10%, la hausse provenant largement des raccordements producteurs BT (+103M)

##### C. Un free- cash flow qui permet de financer les investissements : ce qui est un point positif.

#### Pour 2011 :

1. Du côté des recettes : des éléments potentiellement positifs pour 2011 voire au-delà.
  - a. Au-delà : accès à l'arenh en 2013 pour les pertes.
  - b. Pour 2011, arrêt de la réfaction producteur.
2. Du côté des dépenses :
  - a. Incertitude sur le financement (emprunt ?) et le coût de Linky (4 ou 8 Mds) ?
  - b. Nouvelle hausse des Capex (+10%) avec la nécessité impérative de réaliser les investissements pour la qualité.
  - c. Renégociation des concessions qui ont nécessairement un coût mais qui sont essentielles aux Collectivités Locales.

En conclusion tout cela ne sera possible que si le personnel adhère, ce qui implique les emplois et les rémunérations.

En effet, alors que la valeur ajoutée (c'est-à-dire la richesse produite par notre entreprise) progresse de 17 %, vous n'en attribuez que 2 % aux salariés qui sont à l'origine de ce résultat ?

La part de la valeur ajoutée consacrée à la masse salariale est passée de 46,6 % en 2007 à 43,9 % en 2010, jusqu'où irez-vous dans la rigueur (SECAFI page 12).

### **3. Complément d'information sur le dossier TAMARIS V1 - pour information**

Après un complément d'information(\*) apporté par la direction, le dossier TAMARIS V1 sera reporté à l'ordre du jour du CCE du 25 octobre pour un avis formel. Il ne sera pas présenté en CE.

(\*TAMARIS n'a pas de lien avec les nouveaux systèmes d'info d'ERDF, des calages seront faits avec EDF et des bilatérales seront programmées à partir d'octobre sur les UOI).

### **4. Projet d'accord sur la sous-traitance socialement responsable à ERDF - pour avis**

#### **Déclaration :**

En 2009, La Fédération FO Énergie et Mines a déjà été signataire de l'accord portant sur la Responsabilité Sociale du groupe EDF. Notre organisation syndicale s'est donc pleinement inscrite dans la négociation de cet accord de sous-traitance d'ERDF.

FO Énergie et Mines attire l'attention, en particulier, sur :

- L'importance du management dans les différentes démarches.
- La formation permettant de sensibiliser tous les acteurs externes et internes.
- La prise en compte des salariés handicapés à travers les entreprises du secteur protégé.
- Les conditions de travail et la transparence liée aux accidents du travail.
- L'association des acteurs internes dans la politique industrielle.
- Le critère prix qui ne sera pas prédominant dans le choix des entreprises.
- La volonté d'intégrer des entreprises locales, régionales et nationales.

Dans cet accord, nous notons avec satisfaction l'intégration de la dimension sociale, des conditions de travail, de santé et de sécurité. Toutefois, nous souhaitons limiter par cet accord les impacts sociaux et environnementaux négatifs des entreprises retenues.

En conclusion, FO Énergie et Mines espère que cet accord ne se limitera pas à un simple guide de bonnes pratiques, de charte éthique, sans réelle possibilité d'impulsion et de contrôle donné aux représentants des OS. Pour FO Énergie et Mines, cet accord doit être un levier permettant d'influencer l'entreprise ERDF en matière de politique industrielle.

En conséquence, FO Énergie et Mines donne un avis positif tout en indiquant que nous resterons vigilants dans le comité national de suivi, les groupes régionaux, pour le suivi de cet accord.

AVIS : Pour : FO, CGT, CFE-CGC / Abstention : CFDT

### **5. Présentation du dossier « Participation des employeurs à l'effort de construction « Action Logement » pour l'année 2011 - pour avis**

#### **1. Notre collecteur évolue dans un environnement très contraignant :**

- 1.1. Tout d'abord, pour se conformer aux recommandations de réorganisation des CIL impulsées par l'UESL, CILGERE ENERGIES a dû fusionner avec 6 autres collecteurs afin de constituer un CIL ancré territorialement et à taille conforme : CILGERE. La spécificité du secteur de l'Énergie est préservée à travers la création d'un Comité de Liaison des Emplois dédié à ce secteur d'activité.
- 1.2. Sur la période 2009/2011, Action Logement a été contraint de doubler sa contribution au financement de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et de l'ANAH (Agence

Nationale de l'Habitat) soit une contribution portée à 1.2 Md Euros. La principale conséquence d'un versement en subvention est la dégradation de la situation des CIL, en trésorerie et en résultat. La situation de CILGERE n'est toutefois pas aussi dégradée que celle de certains autres CIL, son modèle économique est solide. Cependant, si aucune inflexion n'intervient, CILGERE est susceptible de se retrouver dans le rouge comme les autres. Ce n'est qu'une question d'échéance.

- 1.3. Les emplois triennaux ont été fixés par décret, avec la mise en place de conventions d'objectifs entre l'UESL et les CIL (Comité Interprofessionnel du Logement).
- 1.4. La gouvernance de l'UESL est très encadrée, dans la mesure où les représentants de l'État disposent d'un droit de veto.
- 1.5. Les partenaires sociaux, comme les collecteurs, manquent de visibilité (le pass-travaux est suspendu puis supprimé, le prêt Travaux mis en place en septembre 2010 est supprimé en décembre 2010, le Pass-foncier mis en place en 2009 est supprimé fin 2010, alors qu'il commençait à trouver son public). Nous sommes donc conscients que notre collecteur fait au mieux dans ce cadre contraint et de réduction de ses moyens d'intervention.

## **2. La période triennale 2012/2014 s'annonce également incertaine :**

Des négociations entre Action Logement et l'État sur le cadrage financier ont déjà eu lieu. L'UESL (Union pour l'Économie Sociale du logement) poursuivait un triple objectif :

- Favoriser l'accès au logement et à l'emploi.
- Conforter la gouvernance d'Action logement.
- Pérenniser et stabiliser le modèle financier.

L'UESL (Union pour l'Économie Sociale du logement) souhaitait conclure ces négociations avant juin 2011 et retrouver des marges de manoeuvre, en plafonnant sa contribution au financement de l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) et de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) à 1 milliard d'euros. Il n'en a rien été. Ce sont pas moins de 3,3 milliards qui vont être ponctionnés sur les fonds d'Action Logement (ex 1 %) pour les 3 prochaines années.

Force est de constater que les salariés de notre entreprise commencent à subir très lourdement les conséquences de ces choix imposés par les pouvoirs publics :

- Le loca-pass est dorénavant plafonné à 500 euros.
- La subvention versée pour l'adaptation du logement des salariés handicapés est supprimée.
- Le mobili pass, qui était attribué sous forme de subvention, est dorénavant attribué sous forme de prêt et pour partie sous forme de subvention pour les frais liés à l'aide à la recherche de logement.

Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie : il est demandé au salarié d'être mobile (pour les besoins de l'exploitation) et, cerise sur le gâteau, de rembourser une partie des dépenses engendrées par cette mobilité. Vous l'avez compris : ces mesures sont lourdes de conséquences pour les salariés.

Moins de la moitié des demandes de location est honorée (nous passerons sur la qualité des logements). Plus de 50% des ménages sont donc dans l'attente d'un logement dans un contexte économique difficile. Nous ne pouvons nous en réjouir.

Depuis plusieurs années, les directions détournent l'argent du 1 % (Action Logement maintenant) au profit de leur politique d'entreprise, plus particulièrement sur les questions concernant l'astreinte (de plus en plus d'agents montant l'astreinte sont logés dans des logements du 1 % en contradiction avec la loi). Nous vous demandons donc de faire cesser ces pratiques et de compenser sous forme de foncier les sommes détournées au profit d'IMMOCEC (filiale d'ERDF) et de CJRP bailleur social d>IDF dont les 2 actionnaires principaux sont EDF et GDF SUEZ. Ces logements ainsi détournés manquent cruellement aux bailleurs pour loger des agents qui en ont effectivement besoin.

Il y a de nombreux exemples en particulier en Région Parisienne, où, rappelons-le la pers 530 existe toujours. Nous ne pouvons pas accepter que la Région Parisienne n'y ait plus recours alors que d'autres régions l'utilisent toujours.

La N 91-17 préconise pourtant l'optimisation du parc de logements et surtout un ajustement en fonction des besoins. Notre entreprise ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière.

Pour conclure, nous approuvons l'activité de notre collecteur CILGERE pour l'année 2010.

Toutefois, nous alertons la direction d'ERDF sur la gravité de la situation dans laquelle se trouvent certains de ses salariés. En effet, au vue des ponctions inacceptables de l'État sur le dos de ceux-ci, beaucoup d'entre eux rencontrent d'énormes difficultés et l'entreprise a un devoir envers eux.

L'ouverture de négociations nous laisse espérer enfin une réelle prise en compte des difficultés des salariés de notre entreprise. En espérant que des drames ne surviennent pas, il est urgent que notre entreprise prenne à bras le corps la problématique du logement.

Les organisations syndicales signataires de cette déclaration ont des propositions concrètes à faire et notamment :

- Aider les jeunes embauchés de tout collègue qui ont de grandes difficultés pour trouver un logement et qui ont besoin d'être accompagnés.
- Venir en aide aux familles en surendettement.
- Avoir un traitement équitable sur tout le territoire et pas seulement à la tête du client (la règle s'applique sur tout le territoire).
- Accompagner tous les agents qu'ils soient en collègue exécution, maîtrise ou cadre en célibat géographique en recherche de logement.
- Aider les salariés se logeant dans le parc privé à trouver un logement digne.

Par ailleurs, il demeure indispensable que l'information sur leurs droits logement soit réellement portée aux agents par l'intermédiaire des commissions CIAL de tous les CE en collaboration avec les RH de proximité et les assistantes sociales. Une attention particulière doit notamment être apportée aux jeunes embauchés.

AVIS : Contre : FO, CGT, CFDT, CFE-CGC

## **6. Projet d'intervention d'ERDF en appui à la gestion des réseaux de distribution d'électricité du Liban - pour avis**

### **Déclaration :**

FO Énergie et Mines a émis un avis favorable à la création d'ERDF-i. Sans oublier de rappeler la nécessité de poursuivre les investissements sur le territoire national, ce projet s'inscrit dans la continuité des activités d'ERDF-i et permettra de mettre en valeur le savoir-faire d'ERDF à l'international.

FO Énergie et Mines rappelle l'importance des dispositifs de sécurité à mettre en oeuvre pour les agents expatriés dans ce pays où l'instabilité politique est très forte, avec des risques d'attentats très importants.

Nous avons noté que ce projet était organisé en étroite collaboration avec la Direction de la Sécurité d'EDF, que le nombre d'agents serait limité non seulement sur place, mais aussi dans le temps.

FO Énergie et Mines émet un AVIS POSITIF sur ce projet d'intervention d'ERDF en appui à la gestion des réseaux de distribution d'électricité du Liban.

AVIS : Pour : FO, CFDT, CFE-CGC / Contre : CGT

**Construisons  
notre avenir**